

Sérénades et galanterie !



Concert amoureux de la Compagnie "En scène et ailleurs", la soirée du 8 mars à La Vence Scène est dédiée à l'art de la séduction à travers la chanson populaire. David Bursztein et ses musiciens vont faire vibrer le cœur du public avec leur univers à la fois poétique et drôle.

A venir



Droit des femmes

Le 5 mars à 20h, le planning familial s'engage aux côtés de La Vence Scène pour proposer une séance ciné-débat autour du film de Louis-Julien Petit "Les invisibles", projeté à La Vence Scène dans le cadre d'une séance ciné-rencontre qui sert de prélude à la journée des droits des femmes du 8 mars.



Vergers partagés

Un atelier d'initiation à la greffe des arbres fruitiers animé par Sylve fruits est proposé à la MSF jeudi 7 mars de 9h à 17h par le verger partagé de la Ville. Pour participer à cette journée au nombre de places limité, l'inscription est obligatoire au 04 76 56 05 40.



Un conseil reflet de la div



Alors que certaines séances du conseil municipal peuvent s'articuler autour d'un thème précis comme les finances publiques, d'autres, comme celui qui s'est déroulé le 6 février dernier, proposent une vision plus large de l'actualité locale. Durant celles-ci, l'ordre du jour reflète la diversité des thèmes qui concernent les Saint-Egrévois au quotidien.

Lors de la dernière séance, 26 élus étaient ainsi présents pour étudier et débattre des 20 délibérations qui étaient au programme du conseil qui a abordé des sujets touchant aussi bien à la Métropole qu'aux finances, aux aménagements, à la petite enfance ou encore au sport ainsi qu'à la culture.

Petite enfance



Crèche : une convention avec le Centre Hospitalier

Le saviez-vous ? Afin de proposer des modes de garde adaptés aux personnels soignants du Centre Hospitalier Alpes Isère, la Ville a depuis de nombreuses années passé une convention avec cet établissement de soins pour que soient mis en place des horaires spécifiques. Ainsi, la crèche collective de la Gare leur réserve cinq places en matinée, du lundi au vendredi de 5h45 à 14h15 et 10 places en après-midi, du lundi au vendredi de 12h45 à 21h15. Une amplitude horaire qui permet aux jeunes parents soignants de s'organiser dans leur quotidien auprès de leurs patients.

A noter, la crèche de la Gare, qui est l'un des établissements d'accueil petite enfance de Saint-Egrève, compte 40 places et ouvre pour l'ensemble des familles de 7h15 à 18h15. En savoir + : 04 76 75 70 02.



versité

Intercommunalité

Le RLPi en débat

Depuis le 28 septembre dernier, Grenoble-Alpes-Métropole a lancé la construction, avec les 49 communes qui la constituent, les habitants, les acteurs économiques et les associations, un RLPi (règlement local de publicité intercommunal) permettant d'adapter la réglementation nationale aux spécificités du territoire.



Délib. n° 2
pas de vote

C'est quoi un RLPi ?

Juridiquement, le RLPi est un document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et préenseignes. Il permet d'ajuster ou de préciser la réglementation nationale aux enjeux paysagers, touristiques, patrimoniaux et économiques de chaque territoire. Dans ce document, un équilibre doit notamment être trouvé entre protection du cadre de vie et communication des acteurs économiques. Si 15 communes métropolitaines sont déjà dotées d'un règlement local de publicité, Saint-Egrève fait figure de précurseur en la matière puisque la Ville a pour sa part adopté il y a 18 ans un RLP inter-



La qualité des entrées de ville et des zones commerciales comme Cap'38 au cœur du RLPi

communal en coordination avec ses voisins de Saint-Martin-le-Vinoux et du Fontanil-Cornillon.

Caducs

Toutefois ces anciens documents ne répondent plus qu'imparfaitement aux enjeux actuels. La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE, dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 impose aujourd'hui une mise en conformité des RLP avant le 13 juillet 2020, date après laquelle l'ensemble des règlements locaux de la publicité adoptés avant juillet 2010 deviendront

caducs et c'est la réglementation nationale qui s'appliquerait.

La Métropole étant compétente depuis 2015 en matière de documents d'urbanisme, il lui revient donc d'élaborer un RLPi qui devra couvrir l'ensemble de son territoire. Une fois adopté, ce document remplacera les RLP communaux et sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lui aussi en cours d'élaboration.

235 000 €

C'est la somme qu'a collectée la Ville en 2018 dans le cadre de la "taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures" (TLPE). Elle concernait 133 enseignes.

PROGRESSION

En 2016, seules 83 enseignes cotisaient à la TLPE qui a rapporté 173 000 € à la Ville de Saint-Egrève. Avec 85 enseignes répertoriées en 2017, elle a rapporté 186 600€ et 235 000€ en 2018 avec 133 enseignes. Une augmentation qui s'explique notamment par l'installation de nouveaux commerces

Concertation

A CONSULTER SUR PLACE

GRENoble ALPES MÉTROPOLE

Règlement Local de Publicité Intercommunal - RLPi -

Concertation du 29 septembre au 30 avril 2019

AVEC VOUS, LA MÉTROPOLE SE CONSTRUIT

La plateforme participative de la Métropole grenobloise

La participation citoyenne constitue un élément important pour l'élaboration du RLPi qui se fait donc dans le cadre d'une vaste concertation lancée le 28 septembre dernier et qui doit se poursuivre jusqu'au 30 avril prochain. Jusqu'à cette date, avant l'arrêt du projet de RLPi les habitants sont invités à donner leur avis sous plusieurs formes. Il est en effet possible de :

- ▶ déposer une contribution en ligne sur la plate-forme participation.lametro.fr
- ▶ écrire une contribution dans l'un des registres déposés au siège de la Métropole ou en mairie aux horaires d'ouverture (Grenoble, Saint-Egrève, Vif, Vizille, Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine, Meylan, Le Sappey en Chartreuse)
- ▶ participer à l'une ou plusieurs des quatre réunions publiques organisées sur le territoire de la Métropole (les deux dernières éditions de ces rencontres sont programmées le 7 mars à 18h30 à la salle du Diapason à Domène et le 27 mars à 18h30 dans la salle du conseil municipal de Fontaine).
- ▶ ou même envoyer un courrier adressé à Monsieur le Président Grenoble-Alpes-Métropole, 3 rue Malakoff, 38000 Grenoble en précisant en objet : "Concertation préalable RLPi".



De quoi ça parle ?

Le RLPi concerne les publicités, c'est-à-dire "toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention". Ce document détermine aussi la marche à suivre pour les enseignes apposées sur un immeuble et relatives à l'activité qui s'y exerce ainsi que les pré-enseignes, comprendre les panneaux indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. A contrario, le RLPi ne concerne ni les publicités apposées sur les véhicules et notamment les transports en commun ni les signalisations d'informations locales ou les chartes signalétiques.

Concrètement, ce règlement compte six orientations et il a pour objet de préserver les identités paysagères qu'elles soient naturelles ou bâties, de valoriser les cœurs historiques et les centralités, de rendre lisibles et attractives les zones d'activités économiques et commerciales, d'améliorer l'image du territoire par les entrées de ville et les axes structurants, de promouvoir l'expression publique et citoyenne et enfin d'encadrer le développement des nouvelles technologies d'affichage.

citoyenneté

Grand débat national

Lors du Conseil municipal, il a été acté que la Ville pouvait mettre gratuitement des salles à disposition de tout Saint-Egrévois souhaitant organiser une rencontre dans le cadre du Grand débat national. Cette gratuité concerne la Maison des Solidarités et des Familles, l'espace Visancourt, la Maison Borel, la salle polyvalente de Fiancey, la salle polyvalente de Prédiu ainsi que la Maison des associations.



Le Conseil en bref

▶ JEUNESSE

Attribution de subvention - dispositif d'aide aux projets jeunes - projet "Rencontres chorégraphiques Irène Popard" à l'espace Rueilly à Paris (délib. n°1 : unanimité).

▶ INTERCOMMUNALITE

Grenoble-Alpes-Métropole : Élaboration du règlement local de publicité intercommunal de Grenoble-Alpes-Métropole (RLPi) - débat sur les orientations générales du projet (délib. n°2 : Le Conseil municipal prend acte de la présentation et du débat qui s'est tenu).

▶ FONCIER

Prolongation du bail emphytéotique liant la Ville et l'OPAC 38 - immeuble "résidence Rochepleine" (délib. n°4 : unanimité). Réaménagement emprunt garanti pour l'opération le Sornin au 30 rue des Bonnais (délib. n°5 : unanimité), pour l'opération Vita de La Gare et la première tranche de la Zac de Rochepleine (délib. n°6 : unanimité).

▶ FINANCES

Dispositif d'appel aux projets et initiatives des habitants (APIH) - édition 2019 (délib. n°3 : abstention : 6 ; pour : 26). Modalités de versement de la subvention au CCAS (délib. n°7 : abstention : 6 ; pour : 26).

▶ AMENAGEMENTS

Travaux d'aménagement de l'A480 - convention pour la mise à disposition d'un terrain communal à la société AREA (délib. n°8 : contre : 6 ; pour : 26). Déclaration préalable pour des travaux de mise en accessibilité à l'école primaire mixte 2 de Prédiu (délib. n°9 : unanimité). Déclaration préalable pour l'installation de marquises sur les entrées du bâtiment de l'école primaire de La Monta mixte 1 (délib. n°10 : unanimité). Déclaration préalable pour des travaux de réfection des bandeaux de rive au centre petite enfance de Rochepleine (délib. n°11 : unanimité). Déclaration préalable aux travaux d'installation d'une marquise sur l'entrée principale de la crèche de Fiancey (délib. n°12 : unanimité).

▶ PETITE ENFANCE

Convention avec le Centre Hospitalier Alpes Isère pour la mise à disposition de places de crèche (délib. n°13 : unanimité).

▶ ADMINISTRATION GENERALE

Convention pour l'organisation de permanences juridiques (délib. n°14 : unanimité). Souscription d'un contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées avec le Centre Français d'exploitation du droit de copie (CFC) (délib.

n°15 : unanimité). Condition d'utilisation des salles de réunion durant la période du Grand débat national (délib. n°20 : unanimité).

▶ SPORT

Conventions avec la fédération française de montagne et d'escalade pour le contrôle et l'entretien des sites d'escalade situés sur la commune (délib. n°16 : unanimité). Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la fédération de tennis pour des travaux de rénovation des tennis de Saint-Egrève (délib. n°17 : unanimité).

▶ POLITIQUE DE LA VILLE

Dispositif Ville Vie Vacances (VVV), contrat enfance-jeunesse et contrat local d'accompagnement à la scolarité : demandes de subventions auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et Grenoble-Alpes-Métropole programmation 2019 (délib. n°18 : unanimité).

▶ CULTURE

Avenant tarifs billetterie spectacles et cinéma (délib. n°19 : unanimité).

PRATIQUE

Retrouvez le détail des délibérations des conseils municipaux sur www.saint-egreve.fr

▶ **Le prochain conseil municipal** a lieu le 10 avril 2019, à 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

▶ Pour s'informer

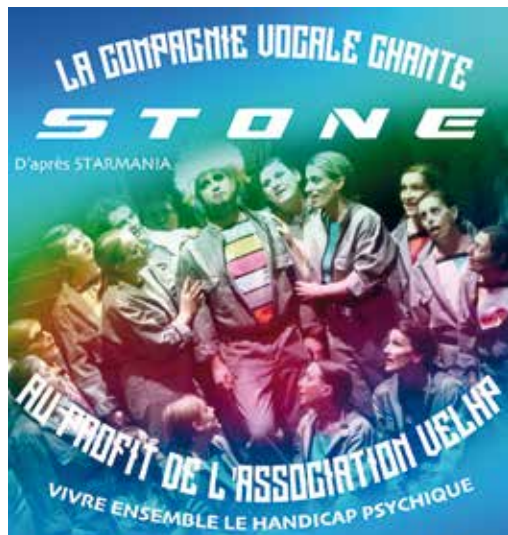
Le conseil municipal se réunit une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations sont consultables sur saint-egreve.fr, rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

▶ Expression politique

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur saint-egreve.fr. Par ailleurs, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique sur saint-egreve.fr, rubrique "Mairie".

OPERA A LA VENCE SCENE

"La dame de pique" de Tchaïkovski, captée au Royal Opera house est proposée le 12 mars à 20h à La Vence Scène dans le cadre des séances opéra et ballet au cinéma



LE MONDE EST STONE !

Samedi 16 mars à 15h, la Compagnie vocale s'empare de la scène de l'espace Claretière (au Fontanil-Cornillon) pour "Stone", un spectacle musical tiré de "Starmania". Ce concert exceptionnel est donné au profit de l'association saint-égrévoise VELHP (vivre ensemble le handicap psychique). En savoir + : 06 52 44 70 89, 06 38 14 56 58 ou 06 70 77 19 05.

COLLECTE DE PRODUITS HYGIÉNIQUES

A l'occasion du mois de la femme en mars, le centre de planification de Saint-Égrève met en place avec l'association "Règles élémentaires" deux boîtes à don pour collecter des produits hygiéniques (serviettes et tampons) pour les femmes en situation de précarité. L'une de ces boîtes est installée à La Vence Scène lors de la projection du film "Les Invisibles" du 5 mars et l'autre au Centre de Planification Familial de Saint-Égrève du 5 mars au 8 mars.

CONCERT ANNULÉ : mauvaise nouvelle, le concert des Sin Manera initialement programmé le 22 mars à La Vence Scène est annulé

TERRAIN MULTISPORT : la Ville rénove l'espace multisport de Rochepleine. Le temps des travaux programmés pour une quinzaine de jours entre fin février et début mars, le site est fermé au public

ELAGAGE : La Métropole intervient jusqu'au 1^{er} mars pour élaguer les arbres de la commune sur différentes artères de la ville. Un alternat sera mis en place dans certaines rues

OPÉRATION JOBS D'ÉTÉ C'EST PARTI !

Les jeunes de plus de 18 ans qui souhaitent trouver un petit boulot cet été doivent s'y prendre dès maintenant ! L'opération Jobs d'été, menée par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron, a ouvert son processus de recrutement. Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer avant le 11 mars. Le processus de recrutement se poursuit ensuite avec une séance d'information collective prévue le mercredi 10 avril et qui sera suivie par des entretiens individuels programmés les 11 et 12 avril.

LABO IS BACK

L'Unisson et Fonta Musique lancent la 4^e édition du Labo Musik'n D'jeuns qui proposent aux musiciens de 12 à 25 ans un stage de "deux jours pour deux concerts" et un autre de musique assistée par ordinateur (MAO). L'occasion d'intégrer un groupe, de jouer sur scène et de découvrir la musique assistée par ordinateur entre mars et juin. Les stages et les ateliers se déroulent dans les locaux de L'Unisson et sont encadrés par une équipe d'enseignants des écoles de musique du réseau. Attention, si les inscriptions pour la MAO se clôturent ce vendredi 22 février, les jeunes qui souhaitent participer au stage de musiques actuelles ont jusqu'au 22 mars pour se faire connaître. Infos et tarifs : 04 76 75 48 63 ou ecolemusicque@mairie-st-egreve.fr.

GRAND DÉBAT

Un cahier de propositions pour le Grand débat est mis à disposition de tous les citoyens en mairie de Saint-Egrève. Chacun est libre d'y inscrire son avis sous réserve du non-anonymat. Ainsi chaque proposition devra être accompagnée du nom, prénom et de la ville de son auteur. Ce cahier sera remis au Préfet de l'Isère en mars et permettra d'alimenter le "grand débat" lancé le 15 janvier. Deux réunions publiques ouvertes à tous sont actuellement programmées dans ce cadre. La première, organisée ce jeudi 21 février à l'initiative de la députée Catherine Kamowski se déroule à 19h à l'espace Visancourt. La seconde, initiée par les groupes d'opposition municipale, est prévue vendredi 15 mars à 20h à la Maison des Solidarités et des Familles.

ALTERNAT : un alternat est mis en place jusqu'au 1^{er} mars sur la route de Quaix (au niveau de la rue de Champy jusqu'au Pont de l'Oulle) afin de permettre des travaux d'enfouissement d'un câble à haute tension

LA BIBLIOTHÈQUE À L'HEURE DES VACANCES

Pendant les petites vacances scolaires, la bibliothèque fait évoluer ses horaires. Ainsi, depuis le 16 février, la Maison Barnave ouvre ses portes le mardi et le vendredi de 15h à 19h et le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h. A Fiancée, les locaux sont ouverts les mercredis et vendredis de 15h à 18h tandis qu'à Rochepleine le public est accueilli le mardi de 16h à 19h.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : OUVERTURE PROCHAINE !

Les inscriptions scolaires des enfants nés en 2016 (ainsi que pour les nouveaux Saint-Egrévois ou les familles qui ont changé d'adresse sur la commune) seront ouvertes du 11 mars au 5 avril prochain. Les parents sont invités à prendre rendez-vous dès à présent avec le service scolaire au 04 76 56 53 19. Pour cette rencontre, il faut se munir de divers documents dont la liste est disponible sur le site de la ville www.saint-egreve.fr (rubrique enfance/jeunesse).

PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Du 23/02 au 01/03 : Pharmacie Casadella, 61 bis avenue du Général de Gaulle, 04 76 75 24 84

Du 02/03 au 08/03 : Pharmacie des Charmettes, centre commercial "Les Charmettes", 04 76 75 26 73

Du 09/03 au 15/03 : Pharmacie du Fontanil, 1 allée Charles Baudelaire, Le Fontanil, 04 76 75 51 48

infos pratiques

SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale : 06 82 84 65 62
Gendarmerie : 17 ou 04 76 75 30 93
Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
Samu : 15
Centre de secours/pompiers : 18 ou 04 76 27 99 10
Urgence dépannage Gaz naturel : 0800 47 33 33
Urgence dépannage électricité : 09 72 67 50 38

MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 805 807
Déchets : n° vert 0 800 500 027
Eaux pluviales et usées :
régie assainissement : 04 76 59 58 17
Eau potable
abonnement et factures : 04 57 38 47 95
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048
soir et week-end : 04 76 98 24 27

Le supplément

Dépôt légal - février 2019 - 8 700 ex.

Directeur de publication : Véronique Jaubert

Rédaction : Service communication

Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex

Réalisation : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps

Impression : Imprimerie du Pont de Claix



l'agenda

Du 22 février au 11 mars

VENDREDI 22 FÉVRIER

Soirée relaxation par l'association Temps-Calme à la Maison Borel. De 19h à 22h. En savoir + : associationtempscalme@gmail.com

DIMANCHE 24 FÉVRIER

Ski de piste à Hautluce Les Contamines. Journée organisée par la section ski de piste de l'USSE. Inscriptions le jeudi 21 février au foyer du Complexe J. Balestas de 20h30 à 21h30 ou usse.skidepiste@gmail.com.

DU 25 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS

Atelier Graines d'artistes par LABO (l'atelier bleu orange), dessin, peinture, modelage et histoire de l'art pour les jeunes de 4 à 14 ans. De 13h30 à 16h30. En savoir + : 06 86 32 15 82 ou latelierbleuorange@gmail.com.
Les matinées de l'Islo, stage

d'initiation et de perfectionnement au dessin et aux techniques mixtes à l'atelier de l'Islo.

En savoir + : 06 16 08 59 70 ou atelierdelislo@gmail.com.

SAMEDI 2 MARS

Handball, l'équipe senior garçons de l'USSE (N3) reçoit Saint-Chamond à la Halle Jean Balestas. 18h30.

Braderie d'articles neufs du Secours populaire à la Maison des Solidarités et des Familles. De 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

DIMANCHE 3 MARS

Loto de la FNACA à l'Espace Robert Fiat. 14h (ouverture des portes à 13h30).

Ski de piste à la Plagne. Journée organisée par la section ski de piste de l'USSE. Inscriptions le jeudi 28 février au foyer du Complexe J.

Balestas de 20h30 à 21h30 ou usse.skidepiste@gmail.com.

JEUDI 7 MARS

Atelier greffe d'arbres fruitiers à la MSF. Toute la journée dès 9h. Inscriptions obligatoire au 04 76 56 05 40.

DU 7 AU 17 MARS

Exposition de peinture par Simone Sempéré dans les salons de l'hôtel de Ville. Vernissage le jeudi 7 mars à 18h30.

VENDREDI 8 MARS

Journée internationale des droits des femmes.

9 ET 10 MARS

Salon des vins naturels à l'Espace Robert Fiat. 11^e édition de ces rencontres organisées par l'association S-prit qui rassemblent 25 vignerons producteurs de vins issus de l'agriculture biologique.

DIMANCHE 10 MARS

Gymnastique, compétition organisée par la section Gymnastique de l'USSE à la Halle Jean Balestas. Dès 9h.

Basket, la section pré-nat féminine de l'USSE reçoit Andance Andan-cette au gymnase Lionel Terray. 15h30.

Ski de piste aux Arcs. Journée organisée par la section ski de piste de l'USSE. Inscriptions le jeudi 7 mars au foyer du Complexe J. Balestas de 20h30 à 21h30 ou usse.skidepiste@gmail.com.

LUNDI 11 MARS

Job d'été : date imite d'envoi des dossiers de candidature (voir aussi dans la rubrique "Actualité").

LA VENCE SCENE cinéma

► Dragons 3 : le monde caché

Le 21 février à 16h ; le 22 fév. à 14h15 ; le 23 fév. à 16h15 ; le 24 fév. à 13h30 ; le 25 fév. à 18h ; le 26 fév. à 15h45 ; le 6 mars à 14h.

► La grande aventure Lego 2

Le 21 février à 13h30 ; le 22 fév. à 16h15 ; le 23 fév. à 14h (3D) ; le 24 fév. à 14h ; le 25 fév. à 15h30 ; le 26 fév. à 13h30.

► 2 fils

Le 21 février à 20h30 ; le 23 fév. à 16h30 ; le 24 fév. à 15h30 ; le 25 fév. à 20h30.

► Tout ce qu'il me reste de la Révolution

Le 23 février à 20h30 ; le 25 fév. à 20h30 ; le 26 fév. à 18h30.

► Qu'est ce qu'on a encore fait au Bon Dieu ?

Le 21 février à 14h et 20h30 ; le 22 fév. à 18h30 ; le 23 fév. à 20h30 ; le 24 fév. à 20h30 ; le 26 fév. à 18h.

► La mule (VOSTF)

Le 21 février à 18h ; le 23 fév. à 18h15.

► Nicky Larson et le secret de Cupidon

Le 21 février à 16h30 ; le 22 fév. à 20h30 ; le 23 fév. à 18h30 ; le 24 fév. à 20h ; le 25 fév. à 16h.

► Le château de Cagliostro (1)

Le 21 février à 18h30 ; le 22 fév. à 14h ; le 24 fév. à 16h15 ; le 25 fév. à 14h ; le 26 fév. à 16h15.

► Jean Vanier, le sacrement de la tendresse

Le 22 février à 18h30 ; le 26 fév. à 20h30.

► L'incroyable histoire du facteur Cheval

Le 22 février à 20h30 ; le 26 fév. à 14h.

► Asterix – le secret de la potion magique (1)

Le 22 février à 16h30 ; le 25 fév. à 13h30.

► Mademoiselle de Jonquières (2)

Le 23 février à 14h.

► Le grand bain (2)

Le 24 février à 18h15 ; le 26 fév. à 20h30.

► Le mystère Henri Pick

Le 24 février à 17h30 (avant-première) ; le 6 mars à 16h et 17h30 ; le 7 mars à 14h et 20h ; le 8 mars à 20h30 ; le 9 mars à 17h30 et 20h30.

► En liberté ! (2)

Le 25 février à 18h15.

► All Inclusive

Le 27 février à 17h30 ; le 28 fév. à 13h30 ; le 1^{er} mars à 20h30 ; le 2 mars à 14h ; le 3 mars à 14h ; le 5 mars à 20h30.

► Ralph 2.0

Le 27 février à 13h45 ; le 28 fév. à 15h30 ; le 1^{er} mars à 14h30 ; le 2 mars à 15h ; le 3 mars à 15h.

► Le chant du loup

Le 27 février à 18h ; le 28 fév. à 20h30 ; le 1^{er} mars à 17h ; le 2 mars à 20h30 ; le 3 mars à 17h30 ; le 4 mars à 20h.

► Le silence des autres (VOSTF)

Le 27 février à 20h30 ; le 28 fév. à 18h15 ; le 3 mars à 16h ; le 4 mars à 20h ; le 5 mars à 14h.

► Les invisibles

Le 5 mars à 20h (ciné-échange)

► Grâce à Dieu

Le 27 février à 20h ; le 28 fév. à 20h30 ; le 1^{er} mars à 17h30 ; le 2 mars à 17h30 ; le 3 mars à 20h ; le 4 mars à 14h.

► Alita : Battle Angel

Le 27 février à 14h ; le 28 fév. à 15h45 ; le 2 mars à 20h30 ; le 3 mars à 18h ; le 4 mars à 17h30 (3D).

► Petits contes sous la neige(1)

Le 27 février à 16h30 ; le 1^{er} mars à 16h15.

► Jusqu'à la garde (2)

Le 27 février à 16h ; le 2 mars à 16h.

► Miraï, ma petite sœur(1)

Le 28 février à 13h30 ; le 1^{er} mars à 14h.

► Bohemian rhapsody (3) (VOSTF)

Le 28 février à 18h30 ; le 1^{er} mars à 20h.

► My beautiful boy (3) (VOSTF)

Le 28 février à 17h45 ; le 3 mars à 20h30 ; le 4 mars à 14h.

► Pupille (2)

Le 2 mars à 18h ; le 5 mars à 14h.

► Jusqu'ici tout va bien

Le 6 mars à 20h30 ; le 7 mars à 20h30 ; le 8 mars à 17h30 ; le 9 mars à 15h.

► Green Book : sur les routes du Sud (3) (VOSTF)

Le 6 mars à 14h30.

► Une intime conviction

Le 6 mars à 20h30 ; le 9 mars à 17h.

► Vice (3)

Le 6 mars à 18h ; le 9 mars à 20h.

► Wine calling (Tarif unique 4€)

Le 9 mars à 14h30 (ciné-débat).